

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 03 JUIN 2016

Délibération n° 42-2016

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget modifié après intégration du budget rectificatif n° 1.

Le vote unanime s'applique à l'intégralité des documents présentés en séance :

- Tableau des emplois ;
- Situation patrimoniale (tableau compte de résultat – tableau de financement ;
- Tableau des autorisations budgétaires ;
- Tableau de l'équilibre financier ;
- Tableau agrégé des opérations pluriannuelles.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	27
Suffrages exprimés :	27
• Pour :	27
• Contre :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Budget modifié après intégration du budget rectificatif n° 1

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 juin 2016

Document mis en ligne le : 15 juin 2016